

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **7 janvier 2026 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau et Line Roussin ainsi que Monsieur Sylvain Brazeau et Michel Joly tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

sont également présents Monsieur Marco Jean, trésorier ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2762-01-26 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2763-01-26 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Michel Joly
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 7 janvier 2026.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 décembre 2025;
4. Approbation des comptes à payer au 7 janvier 2026;
5. Autorisation de signature de l'entente entre la RAC et la MRC Vaudreuil-Soulanges : Services d'ingénierie additionnels pour l'analyse relative au raccordement d'une plate-forme de compostage au réseau d'égout du parc industriel;
6. Approbation de l'avenant DA-1 rév. 01 / 14020-00 de l'entreprise GBI – Appel d'offres RAC-2024-01;
7. Varia;
8. Parole à l'assistance;
9. Levée de l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2026.

ADOPTÉE

2764-01-26 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 décembre 2025

**Il est proposé par Madame Line Roussin
Appuyé par Monsieur Michel Joly
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 décembre 2025 à 16 :00.

ADOPTÉE

2765-01-26 Approbation des comptes à payer au 7 janvier 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 7 janvier 2026 au montant total de 22 255.51\$ à savoir les

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

chèques numéro 135 à 139 pour un montant de 14 786.60\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 7 468.91\$.

ADOPTÉE

2766-01-26 Autorisation de signature de l'entente entre la RAC et la MRC Vaudreuil-Soulanges : Services d'ingénierie additionnels pour l'analyse relative au raccordement d'une plate-forme de compostage au réseau d'égout du parc industriel;

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser une évaluation technique afin d'analyser l'impact du raccordement d'une plate-forme de compostage, projet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à l'usine d'épuration de la Régie d'assainissement des Coteaux, dans le cadre du projet de mise à niveau et d'accroissement de capacité de la station d'épuration (appel d'offres RAC-2024-01);

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue entre la Régie d'assainissement des Coteaux et la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que les frais liés à cette évaluation technique soient remboursés à la Régie par la MRC;

CONSIDÉRANT la réception de l'avenant no DA-1 rév. 01 / 14020-00, préparé par l'entreprise GBI dans le cadre de l'appel d'offres RAC-2024-01, au montant de 9 750,00 \$, plus les taxes applicables;

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise le secrétaire, Jacques Legault, à signer, pour et au nom de la Régie d'assainissement des Coteaux, l'entente à intervenir avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement au remboursement des frais d'ingénierie pour l'analyse du raccordement de la plate-forme de compostage au réseau d'égout du parc industriel;

QUE les frais rattachés à cette entente correspondent à ceux prévus à l'avenant no DA-1 rév. 01 / 14020-00 de l'entreprise GBI, soit un montant de 9 750,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2767-01-26 Approbation de l'avenant DA-1 rév. 01 / 14020-00 de l'entreprise GBI – Appel d'offres RAC-2024-01

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser une évaluation technique afin d'évaluer l'impact du raccordement de la plate-forme de compostage, projet de la MRC, qui sera raccordée à l'usine d'épuration de la RAC dans le projet de mise à niveau et accroissement de capacité de la station d'épuration – Appel d'offres RAC-2024-01;

Cette évaluation se déroulera en deux (2) étapes. La première étape vise à analyser l'impact de ce raccordement sur le dimensionnement des équipements dans le cadre du projet de mise à niveau de la station d'épuration et à vérifier si un tel ajout risque d'affecter l'atteinte des normes de rejets, particulièrement en période de fonte.

La deuxième étape, advenant la faisabilité du raccordement, consiste à déterminer si un surdimensionnement des équipements prévus est nécessaire, à préciser son ampleur ainsi qu'à estimer les coûts supplémentaires associés, le tout présenté dans une soumission détaillée permettant une éventuelle facturation à la MRC.

Les résultats feront l'objet d'une note technique récapitulant les analyses et conclusions essentielles.

CONSIDÉRANT QUE cet avenant sera remboursé en totalité par la MRC Vaudreuil-Soulanges comme entendu dans l'entente < Services d'ingénierie additionnelle pour l'analyse relative au raccordement d'une plate-forme de compostage au réseau d'égout du parc industriel >

CONSIDÉRANT la réception de l'avenant no. DA-1 rév. 01 / 14020-00 de l'entreprise GBI au montant de 9 750.00\$ plus les taxes applicables.

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Michel Joly**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Et résolu à l'unanimité

QUE soit autorisé la demande d'avenant DA-1 rév. 01 / 14020-00 au montant de 9 750.00\$ plus les taxes applicables et qu'une facture soit transmise à la MRC Vaudreuil-Soulanges suite à la réception du rapport et le paiement de la facture de GI par la RAC.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2768-01-26 Levée de l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2026 soit levée à 16 h 23

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire